

À ramener en mairie avant le 30 avril 2026

- PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE AU DOSSIER**
- ☐ Livret de famille ou acte de naissance avec filiation
 - ☐ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
 - ☐ Le carnet de santé avec les vaccinations obligatoires à jour
 - ☐ Avis d'imposition 2024 sur revenus 2025
ou n°allocataire CAF
 - + En fonction de la situation :
 - ☐ La demande de dérogation + certificat de radiation de l'école précédente
 - ☐ Le jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant
 - ☐ Si prélèvement automatique : RIB + Formulaires spécifique

**En cas de garde alternée,
chaque parent doit remplir le présent formulaire**

École Marcel Guillaumin – Rue des Boulouères – 03200 LE VERNET
Année scolaire 2026 / 2027
Demande d'inscription à l'école et aux services périscolaires

Attention : si vous souhaitez inscrire plusieurs enfants pour l'année scolaire vous devez remplir une fiche par enfant.

ENFANT

NOM : PRÉNOMS:.....

Date de naissance : Lieu de naissance :.....

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

Classe en sept 2026 :

Adresse de l'enfant :

Garde alternée ☐

Parent	Parent
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone domicile :	Téléphone domicile :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Email :	Email :
Employeur :	Employeur :
Téléphone employeur :	Téléphone employeur :

Responsables légaux :

Situation familiale :

☐ Marié(e) ☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Pacsé(e)

Frères et sœurs au même domicile : oui ☐ non ☐

Si oui, compléter le tableau ci-dessous :

NOM	Prénom	Date de naissance	Scolarisé(es) au Vernet Oui / Non

Ecole et classe fréquentée par l'enfant l'année précédente :

SERVICES PERISCOLAIRES - Lundi Mardi Jeudi Vendredi

RESTAURATION SCOLAIRE*

Menus sans porc : ☐

Menus sans viande : ☐

Présence régulière Précisez les jours d'inscription : Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

Présence occasionnelle ☐

GARDERIE AVANT ET APRES L'ECOLE

Présence régulière

Précisez les jours d'inscription : Lundi matin ☐ Mardi matin ☐ Jeudi matin ☐ Vendredi matin ☐
soir ☐ soir ☐ soir ☐ soir ☐

Présence occasionnelle ☐

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI*

Présence régulière ☐

Présence occasionnelle ☐

Matin ☐

Matin + Repas ☐

Journée ☐

* se conformer au règlement : inscription jusqu'au vendredi 15 jours avant

MODALITES DE REGLEMENT DES FACTURES

Païement à réception de la facture :

- auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite) en espèces (dans la limite de 300 €) ou par carte bancaire
- ou par chèque à l'attention du SGC VICHY 8 rue du Bief 03307 CUSSET CEDEX
- sur Internet en vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr et en saisissant les références indiquées en bas de facture.

Possibilité de prélèvement automatique le 5 du mois suivant la période facturée :

- Fournir un RIB
- Formulaire spécifique à demander en mairie

SANTÉ

Vaccinations : diphtérie tétanos poliomyélite (date)

Allergies ou régime alimentaire : OUI ☐ Préciser :

La sécurité des enfants atteints d'allergies ou de certaines maladies est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée Projet d'Accueil Individualisé, ou PAI. Si votre enfant est dans cette situation, un P.A.I. a-t-il été mis en place avec le médecin scolaire ?
OUI ☐ NON ☐

Si oui, le dossier est à récupérer en mairie. Les prescriptions médicales + les éventuels médicaments devront être remis en double exemplaires à la rentrée scolaire (école + services périscolaires).

Autres particularités (maladies ou autres) à signaler :

Personnes autorisées à récupérer l'enfant et/ou à contacter en cas d'urgence (autres que les responsables légaux) :

	Autorisée à récupérer l'enfant	À contacter en cas d'urgence
Nom : Prénom : Qualité : Tél :	☐	☐
Nom : Prénom : Qualité : Tél :	☐	☐
Nom : Prénom : Qualité : Tél :	☐	☐

Droit à l'image : (pour l'année scolaire)

J'autorise mon enfant à être photographié / filmé dans le cadre de manifestations organisées durant le temps scolaire ou périscolaire et à laisser publier ces photos (Bulletin communal, Site internet, presse...).

oui ☐ non ☐

Nous soussignés, M et M responsable(s) de l'enfant déclarons sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. Nous attestons avoir pris connaissance des règlements des différents services pour lesquels nous inscrivons notre enfant et nous engageons à le respecter.

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par les services communaux. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Aucun médicament ou traitement ne pourra être administré par le personnel même sur production d'une ordonnance médicale.

Nous autorisons le personnel communal à faire soigner mon enfant et à prendre toutes les mesures y compris hospitalisation et intervention chirurgicale nécessitées par son état selon prescription du corps médical concerné.

À Le Vernet, le

Parent

Parent

Le responsable légal